

*Question présentée par le député :*

*M. Jean Romain*

*Date de dépôt : 26 janvier 2016*

## **Question écrite urgente**

**Les places de stationnement supprimées à la rue du Commerce seront-elles compensées ?**

La FAO du 20 novembre 2015 avait annoncé une mise à l'enquête publique au sujet de la transformation en zone piétonne de la rue du Commerce (enquête publique 5150) et elle relevait des implications sur **75 cases** pour 2RM, **1 case** dévolue aux livraisons, et **2 cases** pour le stationnement des personnes handicapées. La FAO du 22 janvier 2016 vient d'annoncer l'adoption de ce règlement local du trafic.

Conséquence directe pour les 2RM : ils tenteront de se garer dans les rues adjacentes déjà surchargées en 2RM, et ils iront stationner sur les trottoirs, et le long du Rhône, ce qui n'est pas une solution acceptable.

En revanche, une possibilité serait de maintenir pour les seuls 2RM l'accès aux cases de la rue du Commerce ; une autre, de compenser à proximité ces 75 cases par la création du même nombre de places perdues.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Envisagez-vous de compenser les cases dévolues aux 2RM supprimées à la rue du Commerce ?***
- 2. Ne serait-il pas concevable de tenir un décompte précis de la balance des places créées et des places supprimées pour les 2RM à Genève, et de le publier deux fois par année dans la FAO ?***

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance de la réponse qu'il apportera à la présente question.